

BOUGIE 30H ANTI-MOUSTIQUES

Distributeur :

HBM Distribution
326 Av. Rhin et Danube
06140 Vence
Tel: 04 93 58 23 63
Fax : 04 93 58 09 19
contact@hbmdistribution.com

I. FICHE TECHNIQUE BOUGIE 30H ANTI-MOUSTIQUES: PAGES 2-4

II. FICHE DE SÉCURITÉ BOUGIE 30H ANTI-MOUSTIQUES: PAGES 5-9

I. FICHE TECHNIQUE BOUGIE 30H ANTI-MOUSTIQUES: PAGES 2-4

"BOUGIE 30H ANTI-MOUSTIQUES" BOUGIE INSECTICIDE

"BOUGIE 30H ANTI-MOUSTIQUES" bougie insecticide à base de transfluthrine, pyréthriinoïde de dernière génération, efficace sur les insectes volants et en particulier sur toutes les espèces de moustiques.

COMPOSITION

100g de produit contiennent :

- . Transfluthrine pure 0.2g
- . Cire et autre composant jusqu'à 100g

ENREGISTREMENT ET CLASSIFICATION:

Procédé médico chirurgical - Enregistrement n° 19469 du Ministère italien de la Santé et des Politiques Sociales.

Titulaire AIC - Activa S.r.l - Via Feltre, 32 - 20132 Milano

Classification: DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

Symbole de dangerosité: N

Phrases R obligatoires : R: 50/53 hautement toxique pour les organismes aquatiques; peut provoquer à long terme des effets néfastes pour l'environnement aquatique.

Produit innovant, bien que l'utilisation des bougies et des cires à usage décoratif soit très répandue, BOUGIE 30H ANTI-MOUSTIQUES est la seule qui a un effet répulsif sur les moustiques. En fait, sa formule exclusive permet un mélange toujours constant de la cire avec une diffusion constante d'insecticide. Formule et format exclusif qui permettent aux mouvements de convection de la cire de rendre la bougie toujours efficace de la première à la dernière utilisation.

PRINCIPE ACTIF

"BOUGIE 30H ANTI-MOUSTIQUES" Bougie Insecticide se caractérise par son contenu en tranfluthrine. La tranfluthrine est un pyréthrianoïde de dernière génération, qui fonctionne par contact et par inhalation. Sa caractéristique de volatilité à température ambiante la rend mortelle pour les insectes volants qui l'ingèrent. Très éradiquante et définitivement peu résiduelle, elle permet l'élimination des hôtes volants sans persister dans la pièce où on l'a utilisée. Ce pyréthrianoïde est en outre caractérisé par une basse toxicité orale et cutanée en rapport aux mammifères.

CARACTÉRISTIQUES:

"BOUGIE 30H ANTI-MOUSTIQUES" Bougie Insecticide est disponible en deux parfums, neutre et au parfum à la citronnelle, l'efficacité du produit reste toute fois inchangée: c'est la tranfluthrine qui détermine l'efficacité du produit et non la citronnelle, ingrédient inefficace dans le combat contre les insectes que ce soit du point de vue de l'éradication ou de la répulsion. Cette caractéristique rend la bougie "BOUGIE 30H ANTI-MOUSTIQUES" commercialisable et elle peut être promotionnée comme efficace parce que l'efficacité a été testée et approuvée au niveau ministériel. Elle suit également la Directive Biocide 98/8/CE qui est devenue opérationnelle depuis l'arrivée de la transposition italienne avec le Décret législatif n° 174 du 25.02.2000 et qui prévoit la « Révision » de tous les produits biocides que ce soit les principes actifs ou les formules qui les contiennent. Pour les principes actifs pour lesquels aucune défense n'est proposée, leurs dates de sortie du marché ont déjà été établies, soit pour les formules enregistrées comme procédés médico-chirurgicaux, soit pour les produits en « Vente Libre » qui les contiennent. Le Décret Ministériel du 7 Août 2006 - GURI 18.08.2006 décrète en fait à l'article 2.2: « A compter du 1er Septembre 2006, les produits, actuellement en vente libre, rentrant dans les types de biocides de l'Annexe IV, du décret législatif n°174/2000, contenant les principes actifs de l'Annexe III et IV, du règlement (CE) n° 2030/2003 ne peuvent plus être commercialisés sur le marché, et ne peuvent plus être maintenus ». A but explicatif, nous faisons l'exemple suivant: « l'huile essentielle de citronnelle » était parmi les produits utilisés et identifiée au chapitre Biocides. Elle n'a pas été défendue et pourtant est dans la liste figurant dans l'Annexe III citée ci-dessus. Pour de nombreux produits en vente libre contenant l'huile essentielle de citronnelle en tant que telle, ils ne peuvent être vendus que s'ils portent les informations, tant avec des phrases qu'avec des images explicatives, de l'action insecticide ou répulsive. (ref. aussi art. 3.2. Du Décret Ministériel de Août 2006).

Avec la " BOUGIE 30H ANTI-MOUSTIQUES" Bougie Insecticide, on a donc la certitude d'avoir un produit sûr, fiable et efficace parce qu'elle est réglée et contrôlée dans le plein respect de la santé et de la confiance du consommateur.

A peine après avoir allumée "BOUGIE 30H ANTI-MOUSTIQUES" Bougie Insecticide, nous pouvons noter l'effet de la tranfluthrine qui s'exprime avec le « no biting effect » dans lequel le système nerveux des insectes volants vient s'endommager causant des paralysies, vols non

coordonnés et l'incapacité absolue de piquer avec comme conséquence la mort dans les 24H. Son efficacité a été démontrée même dans le combat du moustique Tigre.

" BOUGIE 30H ANTI-MOUSTIQUES" Bougie Insecticide est de longue durée car on peut l'éteindre et la rallumer un nombre presque illimité de fois.

Made in Italy, cire et parfum de première qualité, garantie de sécurité du produit.

OU S'UTILISE T'IL :

La " BOUGIE 30H ANTI-MOUSTIQUES" Bougie Insecticide, grâce à sa rapide efficacité et sa forte éradication, protège 40m² de superficie en plein air, en utilisant deux bougies dont une au moins, placée à l'endroit d'où provient une brise éventuelle. Le meilleur résultat se vérifie 15/30 minutes après allumage de la bougie.

INDICATIONS POUR L'USAGE

Il s'agit d'un procédé médico-chirurgical de fait, lire attentivement ce qui est décrit sur l'étiquette avant de l'utiliser.

Les informations importantes sont visibles à l'intérieur de la fiche de sécurité du produit. Pour les autres informations importantes telles que les consignes de prudence, se référer aux fiches de sécurité et à l'étiquette du produit à lire toujours avant chaque utilisation.

Cette fiche technique ne substitue en aucun cas les informations contenues sur l'étiquette et ne sont pas exhaustives à l'utilisation du produit.

II. FICHE DE SÉCURITÉ BOUGIE 30H ANTI-MOUSTIQUES: PAGES 5-9

1. IDENTIFICATION DE LA PREPARATION

1.1. Identification de la préparation :

" BOUGIE 30H ANTI-MOUSTIQUES" BOUGIE INSECTICIDE pour usage domestique.
PMC Enr. N°19469 Du Ministère du Travail, de la Santé et des Politiques sociales

1.2. Utilisation de la préparation :

La préparation est utilisée comme un insecticide prêt à l'usage.

1.3. Identification de la société :

Distributeur local:

HBM Distribution

326 Av. Rhin et Danube

06140 Vence

Tel: 04 93 58 23 63

Fax : 04 93 58 09 19

1.4. Téléphone d'urgence Tel: 04 93 58 23 63

1.5. Adresse email du responsable SDS :

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Bougie insecticide parfumée à la citronnelle contenant un pyréthrianoïde.

Risques pour la santé : ...

Risques pour l'environnement: hautement toxique pour les organismes aquatiques, peut provoquer à long terme des effets néfastes pour l'environnement aquatique.

3. COMPOSITION

Il s'agit d'une bougie insecticide contenant:

- 0.20 % de transfluthrine: cyclopropane carboxylique, 3- (2,2-dichloroéthényl)- 2,2-di-méthyl-(2,3,5,6-tétrafluorophenyl) méthyl ester, (1R-trans)

N.CAS 118712-89-3

N. CEE 258-067-9

EU Index N. 607-223-00-8

Symboles: Xi; N

Phrases R 38-50/53

4. INTERVENTIONS DE PREMIER SECOURS

- . Indications générales : dans tous les cas consulter un médecin. N'administrer aucune substance par voie orale à une personne inconsciente.
- . Contact avec la peau: Laver abondamment avec de l'eau et du savon.
- . Contact avec les yeux : Laver immédiatement avec de l'eau pendant au moins 10 minutes,
- . Ingestion: Rincer la bouche avec de l'eau, recourir à l'intervention rapide d'un médecin et lui montrer l'étiquette. Ne pas provoquer de vomissement.
- . Inhalation: Aérer l'environnement. Déplacer rapidement le patient de l'environnement contaminé et le tenir au repos dans un environnement bien ventilé. Appeler le médecin et lui montrer l'étiquette.

5. MESURES ANTI INCENDIE

- Moyens d'extinction adaptés : gaz inerte, mousse, poussières chimiques, CO2
- Moyens d'extinction qui ne doivent être utilisés pour des raisons de sécurité: ...
- Dangers spéciaux d'exposition dérivants de la substance ou des produits de la combustion ou des gaz produits: ...
- Moyens spéciaux de protection pour le personnel anti incendie: Porter un appareil respiratoire autonome et un équipement protecteur adapté.

6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- . Précaution pour la personne : Porter des gants protecteurs
- . Précaution environnementale: Si le produit a contaminé les eaux publiques et les égouts, informer les Autorités compétentes.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Manipulation :

7.2. Stockage: Tenir les récipients bien fermés dans un environnement frais, sec, non accessible aux étrangers et à l'écart des aliments et des sources d'inflammation ou de chaleur. Éviter les températures supérieures à 40°C.

7.3. Utilisation particulière : ---

8. PROTECTIONS PERSONNELLES / CONTRÔLE DE L'EXPOSITION

On conseille les protections suivantes:

- Protection respiratoire : non nécessaire pour l'utilisation normale
- Protection des mains : non nécessaire pour l'utilisation normale
- Protection des yeux: dans les conditions normales non nécessaires.
- Protection de la peau: aucune protection particulière ne doit être adoptée pour l'utilisation normale.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Statut physique: solide

Couleur: blanche

Odeur: non parfumée

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Conditions à éviter: stable en conditions normales

10.2. Matériaux à éviter : aucun en particulier

10.3. Produits de décomposition dangereux:

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Ne sont pas disponibles les données toxicologiques sur la préparation en tant que telle.

Relatives à la transluthrine:

- . Toxicité orale: LD50 aigüe rat > 5.000 mg/kg
- . Toxicité cutanée aigüe: LD50 rat > 5000 mg/kg
- . Toxicité par inhalation : LC50 (4h) rat > 0.513mg/l
- . Effets nocifs: la substance est un insecticide pyréthriinoïde à basse toxicité.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Ne sont pas disponibles les données éco toxicologiques sur la préparation en tant que telle.

Relatives à la transfluthrine :

Action hautement nocive pour les poissons, planctons et sur les organismes à foyers fixes.

12.1 Éco-toxicité

- Poissons : LC50 (96h) Truite Arc en ciel 0.0007 mg/l
- Algues : LC50 Desmodesmus subspicatus > 0.1 mg/l
- Daphnie : EC50 (48h) Daphnie magna 0.0017 mg/l

12.5 Autres effets indésirables

Non disponibles

13. OBSERVATION SUR L'ÉLIMINATION

Opérer selon les dispositions locales et nationales en vigueur.

14. INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

Transport routier : classe 9 Groupe III n° dangers : 90 n° ONU : 3077

Et ferroviaire

Transport marin : classe 9 Groupe III n° dangers : 90 n° ONU : 3077

EmS : F-A , S-L

N° ONU 3077 : substance dangereuse pour l'environnement, solide (Transfluthrine).

Le produit voyage par dérogation ADR en quantité limitée comme dans le chapitre 3.4.6, identifié au moyen d'une étiquette « UN3077 »

15. INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Classification et étiquetage

Symboles : N : Dangereux pour l'environnement

Phrases de risques

R50/53 Hautement toxique pour les organismes aquatiques, peut provoquer à long terme des effets néfastes pour l'environnement aquatique.

Conseils de prudence

S 2 Conserver hors de portée des enfants

S 13 Conserver à l'écart des aliments, aliments pour animaux et des boissons

S 24 Éviter le contact avec la peau

S 29/56 Ne pas jeter les résidus dans les égouts

S 46 En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin en lui montrant le récipient ou l'étiquette

S 61 Ne pas disperser dans l'environnement. Se référer aux instructions/fiches informatives en matière de sécurité.

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet des phrases R indiquées au point 3 :

R 38 Irritant pour la peau.

R 50/53 Hautement toxique pour les organismes aquatiques, peut provoquer à long terme des effets néfastes pour l'environnement aquatique

Avertissements sur l'étiquette.

- Conserver hors de portée des enfants.
- Conserver et utiliser en position verticale.
- Apposer la bougie seulement sur des surfaces résistantes à la chaleur, loin de tout matériel combustible et des courants d'air.
- Ne pas laisser la bougie sans surveillance ou allumer plus de 4 heures successives.
- Ne pas la porter quand elle est allumée ou que la cire est encore liquide.
- Arrêter l'utilisation avant que la cire ne soit totalement consommée.
- Avant d'allumer la bougie, régler la hauteur de la lampe à environ 5mm.
- Conserver à l'écart des aliments, aliments pour animaux et boissons.
- Utiliser seulement en environnement ouvert.

Bibliographie

- The pesticide Manual 2002
- Littérature et SDS originaux « Bayer »

Fiche et données de sécurité conformes aux Directives 2001/58/CE (Décret du 7 Septembre 2002).

Les informations de cette fiche de sécurité sont basées sur nos connaissances actuelles et sur les réglementations communautaires. Le produit ne doit être utilisé à des fins différentes de celles spécifiées. C'est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour se conformer aux réglementations locales et nationales.

Cette fiche est à sa première édition.